Département des Alpes de Haute Provence COMMUNE DE SISTERON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois Et le seize du mois de NOVEMBRE

Membres en exercic	29	
Membres présents	:	23
Procurations	:	6
VOTES	:	27
POUR	:	27
CONTRE	:	1
ABSTENTIONS	:	1
Date de convocation	n :	10/11/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS:	Mme Cécilia LOUVION	à	M. Nicolas LAUGIER
	M. Christian GALLO	à	M. Daniel SPAGNOU
	M. Jean-Pierre BOY	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
	Mme Elodie JOURDAN	à	Mme Christine REYNIER
	M. Anthony MUNS	à	Mme Léa PAYAN
	M. Sylvain JAFFRE	à	M. Jean-Louis CLEMENT

ABSENT EXCUSÉ :

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-11-08-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2023 - AVENANT CONVENTION - COMITE DES FETES DE SISTERON

M. SPAGNOU, membre de cette association, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part du Comité des Fêtes de Sisteron afin de préparer le carnaval 2024 (pour rappel déjà attribuées subvention normale de 30.000 € et subvention exceptionnelle de 4.500 €)

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention exceptionnelle suivante :

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Exceptionnelle</u>
123	COMITE DES EFTES DE SISTERON	3 500 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et du COMITE DES FETES.

N° d'ordre	Organisme	Montant	Normale	Exceptionnelles
		Subventions 2023		
123	COMITE DES FETES DE SISTERON	38 000 €	30 000 €	4 500 € 3 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix POUR

ALLOUE la subvention exceptionnelle de 3500 €.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme, Le Maire,

Daniel SPAGNOHis en ligne le 17/11/2023 # 14h45

REÇU EN PREFECTURE le 17/11/2023 Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20231116-2023_11_08